

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation**01/07/2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****Séance du 07 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clar RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

DELIBERATION N°2022/07/72**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/14
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Par délibération n°2022/04/14 le conseil municipal de la commune a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

En raison des démissions intervenues récemment au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des membres.

Les membres sont les suivants :

- élus de la majorité :
 - Christian CITADELLE
 - Jacqueline BELFORT
 - Didier MARICEL

Il est par ailleurs demandé aux élus de la minorité de bien vouloir proposer un membre issu de la liste arrivée en deuxième position, et un membre issu de la liste arrivée en troisième position pour siéger à cette commission.

Elu de la liste arrivée en deuxième position :

- Benjamin GRACCHUS

Elu de la liste arrivée en troisième position :

- Christian BADLOU

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2022/04/14 afin de prendre en compte les modifications ci-dessus :

Le conseil Municipal,

Vu l'article L19 du Code électoral ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De modifier de la délibération n° 2022/ 04/14

ARTICLE 2- De désigner les membres ci-dessous pour constituer la Commission de contrôle des listes électorales

- Christian CITADELLE
- Jacqueline BELFORT
- Didier MARCICEL
- Benjamin GRACCHUS
- - Christian BADLOU

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE